



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 5 mai 2021 à 19h20, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 489-2021 du 13 mars 2020 au 9 avril 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 525-2021 du 9 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 16 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 555-2021 du 16 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 23 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 570-2021 du 23 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 30 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 30 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Diane Bélair, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

2021-05-111



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021 À 19H20

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2021
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 26 avril 2021
 - 4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Reconnaissance des dix (10) années de service continu de monsieur Bertrand Boutin
 - 8.2 Démission de monsieur Jonathan Znack, à titre de pompier
 - 8.3 Embauche au poste de lieutenant instructeur à temps partiel du Service de sécurité incendie
 - 8.4 Avis de motion concernant la gestion contractuelle
 - 8.5 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-02 amendant le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle
 - 8.6 Dossier PIIA 2021-15 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 207 520 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Chantal
 - 8.7 Dossier PIIA 2021-16 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 811 967 du cadastre du Québec
 - 8.8 Dossier PIIA 2021-17 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 811 965 du cadastre du Québec
 - 8.9 Dossier PIIA 2021-18 concernant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 115, chemin des Becks-Scie
 - 8.10 Dossier PIIA 2021-19 visant la rénovation d'un bâtiment d'intérêt sur la propriété située au 791 et 811, chemin de Mille-Isles
 - 8.11 Demande de dérogation mineure DM-2021-110 pour la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles
 - 8.12 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offre public TP202103-05 pour la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2021



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

- 8.13 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202103-06 pour des travaux de dynamitage
- 8.14 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202103-07 pour le lignage de chemins municipaux
- 8.15 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire du chemin Tamaracouta et du chemin Black
- 8.16 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux glissières de sécurité du chemin Tamaracouta
- 8.17 Adjudication du contrat de gré à gré pour l'ingénierie relative au changement de ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta
- 8.18 Entente relative à la réalisation des travaux à des fins privés pour le prolongement du chemin du Lac
- 8.19 Municipalisation de chemins: une partie du chemin des Cascades, une partie du chemin du Ruisseau et croissant du Ruisseau
- 8.20 Proclamation nationale de la santé mentale 2021
- 8.21 Demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 9. **Période de questions**
- 10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-05-113

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2021**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2021.

ADOPTÉE.

2021-05-114

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'avril 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'avril 2021 totalisant **45 283,70 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois d'avril 2021.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 26 avril 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 26 avril 2021.

4.2 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020

En conformité avec l'article 176 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, après que soit dûment paru un avis public à cet effet le 28 avril 2021, dépose le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 pour la Municipalité de Mille-Isles et le rapport du vérificateur, tels que préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'avril 2021 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Ne manquez pas le prochain Info Mille-Isles qui sera publié au cours du mois de mai.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Le balayage et nettoyage des chemins sur le territoire est pratiquement terminé. À partir de la semaine prochaine, ce sera le début des travaux sur le chemin Black et la continuation des travaux du chemin Tamaracouta. Une autre saison estivale très chargée s'annonce pour nos travaux publics.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

À la séance de ce soir, il y a un point à l'ordre du jour qui vise l'embauche permanente d'un lieutenant instructeur. Nous serons heureux d'accueillir monsieur Vincent Charbonneau à ce poste.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Pendant plus d'un an, la Municipalité a eu un croque-livre sur la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

propriété de l'Hôtel de ville. C'est un moyen d'échange de livres dans la communauté et c'était fort apprécié par tous. Malgré le vol du croque-livre, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant pour en installer des nouveaux. Nous avons donc commencé l'opération avec un nouveau croque-livre sur le nouvel espace vert de la Municipalité sur le chemin du Domaine, portant autrefois les numéros civiques 20 et 22. En espérant qu'il y aura un meilleur respect pour ce service offert gratuitement par la Municipalité.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent)

Nous avons finalement un peu de stabilité dans le département du Service de l'urbanisme. La Municipalité a engagé monsieur Laflèche Dumais comme inspecteur en bâtiment pour une période minimale de 6 mois. Monsieur Dumais apportera donc un support à monsieur Dave Roy, qui remplace monsieur David Roy, au poste de conseiller en urbanisme et environnement. Pour ce qui est de madame Isabelle Bouchard, celle-ci devrait revenir à temps plein d'ici le mois de juin.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

On vous partage d'une merveilleuse nouvelle pour l'environnement. L'hôtel de ville sera bientôt un point de dépôt pour le recyclage des masques jetables. Bien que l'édifice municipal soit fermé, il sera possible de venir y déposer les masques afin de les recycler.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonsoir à tous,

Le printemps est arrivé, j'espère que nous pourrons maîtriser la pandémie pour pouvoir en profiter autant que nous le voudrions. À cette fin, j'encourage tout le monde à se faire vacciner, pour le bien de tous.

Nous allons déposer les états financiers ce soir, et il est important de noter que la Municipalité est en bonne santé financière. Notre vision de la gestion porte fruit. L'endettement toujours présent, est suivi de près et fait partie intégrale de nos réflexions en tant que conseil.

Le don écologique De Volpi Walker SENC fait son chemin. Ce don de plus de 300 acres par le groupe De Volpi Walker SENC, sera préservé comme corridor écologique à perpétuité. Pour y arriver, il y avait plusieurs étapes à suivre, dont notre demande de Visa fiscal. Il a été approuvée récemment par le gouvernement provincial. Nous pouvons donc passer à la prochaine étape qui consiste à procéder à l'évaluation foncière des propriétés cédées. Le mandat a déjà été octroyé à une firme d'évaluation et nous aurons les rapports à la mi-juin. Dès le dépôt des rapports, nous transmettrons une dernière demande au gouvernement fédéral pour que les donateurs obtiennent un crédit d'impôt. Sur approbation de la demande, nous pourrons ensuite procéder à la cession par acte notarié vers la mi-septembre. Par la suite, nous pourrons procéder à des demandes de subventions auprès des autorités gouvernementales afin d'entamer les ouvrages nécessaires pour l'aménagement dès l'année prochaine.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

Nous avons l'intention d'installer 3 bacs communautaires de compostage d'ici la fin juin sur le territoire : au lac Paul, dans le secteur du Lac Massie et un dernier à l'intersection du chemin Tamaracouta et de la côte Saint-Gabriel, dans le but de rendre la tâche de composter plus accessible pour tout le monde, et surtout pour réduire les matières envoyées à l'enfouissement.

Cet été nous poursuivons des travaux sur nos chemins. Suite à cet hiver, il est clair que les décisions de votre conseil à faire les travaux sans raccourci ont porté des bons résultats. Nous allons poursuivre de la même façon sur les projets à venir.

Avec la hausse de demandes de permis de construction et de rénovation que nous vivons présentement, les charges de travail sur nos employés sont au maximum. Nous avons plusieurs projets domiciliaires déjà en marche, et la tendance est que ça se poursuive. Il nous sera important de demeurer en contrôle de la suite des choses, avec les besoins de ressources humaines, surtout.

Les édifices municipaux demeurent toujours fermés au public pour respecter les mesures sanitaires, Nous vous remercions pour votre patience dans vos interactions avec les employés.

Une petite mise à jour sur une situation de déversement au Lac Paul. Malgré le travail de réparation de la situation, et de la bonne foi du contracteur, le travail n'a pas été fait selon les règles de l'art et le directeur du Service des travaux publiques a dû donner un contrat à un entrepreneur du Lac Paul pour rectifier la situation. Le contracteur fautif sera pénalisé des montants payés au deuxième contracteur.

On se croise les doigts pour que nous puissions offrir les activités prévues au calendrier des loisirs. Nous souhaitons tous que la pandémie commence à prendre moins de place dans nos vies....

Bonne fin de soirée

Good evening,

Spring has sprung, hopefully we can get a handle on the pandemic to be able to enjoy it as much as we would like. To this end, I encourage everyone to get vaccinated, for the good of everyone.

We will be tabling the financial statements tonight, and it is important to note that the municipality is in good financial health. Our conservative management style is bearing fruit. We will continue to keep a tight reign on spending, but continue to invest properly in our infrastructures.

The De Volpi Walker SENC ecological land donation is finally gaining ground. This more than 300 acres donated by the De Volpi Walker SENC group, will be preserved as an ecological corridor in perpetuity. To get there, there were several steps to follow, including our application for a tax visa, which was recently approved by the provincial government. We can therefore move on to the next step, which consists of carrying out the land evaluation. The mandate has already been given to an evaluation firm and we should have the reports by mid-June. As soon as the reports are tabled, we will send a final request to the federal government for the donors to obtain a tax credit. Upon approval of the request, we can then proceed with the transfer by notarial deed around mid-September. Subsequently, we will be able to



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

apply for grants from government authorities in order to start the work necessary for the development as of next year, with respect to its official characterisation as a protected area / corridor.

On another front, we intend to install 3 community composting bins by the end of June on the territory: at Lac Paul, in the Lac Massie sector and a last at the intersection of Tamaracouta road and cote Saint-Gabriel, in order to make the task of composting more accessible for everyone, and more especially, to reduce the material sent to landfill.

This summer we are continuing work on our roads. After this winter, it is clear that the decisions of your council to do the work without short cuts have borne very good results. We will continue to work in the same way on future projects.

With the increase in building and renovation permit applications that we are currently experiencing, the workload on our staff are taxed to the maximum. We have several housing projects already underway, and the trend is for that to continue. It will be important for us to remain in control of what follows, especially with regards to our needs in human resources.

The office always remains closed to the public to respect sanitary measures. We thank you for your patience in your interactions with our employees.

A small update on a spill situation at Lac Paul : Despite the work to repair the situation, and the good faith of the contractor, the work was not done according to the rules of the art and the director of public works had to give a contract to a contractor from Lac Paul to rectify the situation. The contractor at fault will be penalized for the amounts paid to the second contractor.

A small update on a spill of road sweepings at Lac Paul; Despite the work to repair the situation, and the good faith of the contractor, repair work was not done according to standards and the director of public works had to give a contract to a contractor from Lac Paul to rectify the situation. The contractor at fault will be penalized for the amounts paid to the second contractor, so the municipality is not out of pocket.

Lets keep our fingers crossed so that we can offer the activities planned in the leisure calendar. We all hope that the pandemic will start to take up less space in our lives.

Thank you

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mars 2021.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mars 2021.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

7.3 **Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'avril 2021.

8. **Affaires diverses**

2021-05-115

8.1 **Reconnaissance des dix (10) années de service continu de monsieur Bertrand Boutin**

Considérant que la Municipalité veut promouvoir le sentiment d'appartenance au sein du personnel de son organisation ;

Considérant que la Municipalité souligne d'une façon tangible les 5e, 10e, 15e, 20e et 25e années de service continu puisqu'elles représentent des étapes importantes pour ses employés et démontre l'ampleur de leur implication au sein de l'organisation ;

Considérant que l'article 10.06 de la convention collective présentement en vigueur établit la valeur de la marque de reconnaissance à vingt dollars (20 \$) par année de service ;

Considérant que monsieur Bertrand Boutin a été embauché le 28 avril 2011 et travaille pour la Municipalité de Mille-Isles de façon continue depuis cette date ;

Considérant que monsieur Bertrand Boutin a atteint ses dix (10) années de service continu le 28 avril 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER et de **FÉLICITER** monsieur Bertrand Boutin pour son travail effectué au Service des travaux publics de la Municipalité.

DE REMETTRE à monsieur Bertrand Boutin une somme de 200 \$ pour souligner ses 10 années de service continu.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-16000-416.

ADOPTÉE.

2021-05-116

8.2 **Démission de monsieur Jonathan Znack, à titre de pompier**

Considérant la démission de monsieur Jonathan Znack occupant la fonction de pompier, et déposée à la direction générale en avril 2021 et en vigueur à compter du 5 mai 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Jonathan Znack.

DE REMERCIER monsieur Jonathan Znack pour son année de service



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans ses nouveaux défis.

ADOPTÉE.

2021-05-117

8.3 *Embauche au poste de lieutenant instructeur à temps partiel du Service de sécurité incendie*

Considérant la résolution 2020-09-190 créant le poste de lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie ;

Considérant la résolution 2020-09-191 visant l'embauche d'un lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie pour une période de six (6) mois à temps partiel ;

Considérant la fin de la période d'embauche et l'affichage d'un poste permanent ;

Considérant que la Municipalité a reçu un (1) curriculum vitae ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'embauche de monsieur Vincent Charbonneau au poste de lieutenant instructeur à temps partiel du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE.

8.4 *Avis de motion concernant la gestion contractuelle*

Avis de motion est par la présente donné par *madame la conseillère Dawn Charles*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur *la gestion contractuelle*.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2021-05-118

8.5 *Adoption du projet de Règlement numéro 2021-02 amendant le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la Municipalité ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2021-02 amendant le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle ;

2021-05-119

8.6 ***Dossier PIIA 2021-15 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 207 520 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Chantal***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 207 520 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Chantal ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 520 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-15, en bordure du chemin Chantal.

ADOPTÉE.

2021-05-120

8.7 ***Dossier PIIA 2021-16 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 811 967 du cadastre du Québec***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 811 967 du cadastre du Québec, en bordure de la côte Saint-Joseph ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 811 967 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-16, en bordure de la côte Saint-Joseph.

ADOPTÉE.

2021-05-121

8.8 ***Dossier PIIA 2021-17 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 3 811 965 du cadastre du Québec***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 811 965 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 811 965 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2021-17.

ADOPTÉE.

2021-05-122

8.9 ***Dossier PIIA 2021-18 concernant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 115, chemin des Becs-Scie***

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 115, chemin des Becs-Scie ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 115, chemin des Becs-Scie, conformément au dossier PIIA 2021-18.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

2021-05-123

8.10 Dossier PIIA 2021-19 visant la rénovation d'un bâtiment d'intérêt sur la propriété située au 791 et 811, chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet rénovation d'un bâtiment d'intérêt sur la propriété située au 791 et 811, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que les travaux consistent d'un rafraîchissement extérieur avec la peinture du revêtement de la même couleur qu'actuellement, de soutenir le balcon existant qui s'affaisse et remplacer le revêtement de toiture car celle-ci coule ;

Considérant que le bâtiment principal est nommé comme bâtiment d'intérêt et que toute intervention, dans ce cas la rénovation du bâtiment d'intérêt, est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de rénovation d'un bâtiment d'intérêt sur la propriété située au 791 et 811, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2021-19.

ADOPTÉE.

2021-05-124

8.11 Demande de dérogation mineure DM-2021-110 pour la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles

Considérant la demande de dérogation mineure DM-2021-110 pour la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles, visant à permettre la subdivision du lot en trois lots distincts dont la largeur et la superficie des lots ne répond pas aux normes présentement en vigueur ;

Considérant que les 3 lots proposés ont des largeurs de 50,95 mètres, 50,14 mètres et 108,95 mètres, alors que la grille de spécifications de la zone Vi-7 demande une largeur minimale de 150 mètres par lot créé ;

Considérant que les 3 lots proposés ont des superficies de 9 861,7 mètres carrés, 10 012,5 mètres carrés et 21 268,8 mètres carrés alors que la grille de spécifications de la zone Vi-7 demande une superficie minimale de 20 000 mètres carrés par lot créé ;

Considérant les caractéristiques physiques et naturelles présentes sur cette propriété ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 avril 2021 ;

Considérant que les personnes intéressées ont pu transmettre leurs commentaires préalablement à l'assemblée dans le cadre d'une consultation écrite qui a eu lieu pour une période de 15 jours se terminant le 5 mai 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure DM-2021-110 pour la propriété située au 113, chemin de Mille-Isles, visant à permettre la subdivision du lot en trois lots distincts dont la largeur et la superficie des lots ne répond pas aux normes présentement en vigueur.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-05-125

8.12 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offre public TP202103-05 pour la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2021

Considérant l'avis d'appel d'offres public TP202103-05 publié sur le site officiel SE@O et dans l'hebdomadaire Le Régional le 25 mars 2021 concernant la fourniture de pierre concassée requise en 2021 pour divers travaux sur les chemins municipaux, incluant le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 20 avril 2021 à 10h04 ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
David Riddell Excavation/Transport	85 763,87 \$
Carrières Laurentiennes	75 900,50 \$
Uniroc Inc.	74 576,23 \$

Considérant qu'il est stipulé dans les documents d'appel d'offres TP202103-05 que le choix du plus bas soumissionnaire doit être fait en ajoutant le coût du transport au prix proposé par le soumissionnaire ;

Considérant les prix suivants avec l'ajout du coût du transport :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
David Riddell Excavation/Transport	127 162,50 \$
Carrières Laurentiennes	124 335,00 \$
Uniroc Inc.	139 859,00 \$

Considérant la recommandation de monsieur Pierre-Luc Nadeau qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Carrières Laurentiennes le contrat relatif à la fourniture de pierre concassée requise en 2021 pour divers travaux sur les chemins municipaux, incluant le projet de réfection du chemin Tamaracouta, au montant de 75 900,50 \$ taxes incluses, comme décrit au devis TP202103-05, incluant les addendas s'il y a lieu, et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER les dépenses relatives au projet de réfection du chemin Tamaracouta au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2021-05-126

8.13 *Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202103-06 pour des travaux de dynamitage*

Considérant que du dynamitage sera requis au cours de l'année 2021 pour divers travaux sur les chemins municipaux, incluant le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif à des travaux de dynamitage au cours de l'année 2021 auprès de trois (3) entrepreneurs ;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la seule soumission reçue ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 22 avril 2021, à 10h01 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Groupe Blastforce Canada inc.	27 800,96 \$

Considérant la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lesarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Groupe Blastforce Canada inc. le contrat relatif à des travaux de dynamitage sur les chemins municipaux, incluant le projet de réfection du chemin Tamaracouta pour l'année 2021, au montant de 27 800,96 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV202103-06 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER les dépenses relatives au projet de réfection du chemin Tamaracouta au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2021-05-127

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

8.14 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres sur invitation INV202103-07 pour le lignage de chemins municipaux

Considérant que le lignage de plusieurs chemins municipaux sera requis au cours de l'année 2021, incluant pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif au lignage de chemins municipaux auprès de trois (3) entrepreneurs ;

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse ;

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 27 avril 2021, à 10h02 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Lignes Maska	14 877,39 \$
9333-6907 Québec inc. (Marquage Lignax)	23 546,79 \$

Considérant la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Lignes Maska le contrat pour le lignage de chemins municipaux, au montant de 14 877,39 \$ taxes incluses, comme décrit au devis INV202103-07 et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER les dépenses relatives au projet de réfection du chemin Tamaracouta au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2021-05-128

8.15 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire du chemin Tamaracouta et du chemin Black

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 75 000 \$ conformément au Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseurs ;

Considérant que le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle exige que les prix demandés aux fournisseurs incluent un fournisseur local ;

Considérant qu'il n'y a pas de fournisseur local qui offre ce type de service ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

Considérant les prix suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Groupe ABS	14 446,07 \$
Solmatech	8 237,96 \$
Qualilab Inspection inc.	8 651,87 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Solmatech le contrat relatif aux travaux de laboratoire du chemin Tamaracouta et du chemin Black au montant de 8 237,96 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 23-04000-710 et 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2021-05-129

8.16 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux glissières de sécurité du chemin Tamaracouta

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 75 000 \$ conformément au Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de trois (3) fournisseur ;

Considérant les prix suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Les Clôtures Arboit inc.	17 706,15 \$
Ployard 2000	19 910,40 \$
Les Glissières de sécurité JTD inc.	21 730,28 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Les Clôtures Arboit inc. le contrat relatif aux glissières de sécurité du chemin Tamaracouta au montant de 17 706,15 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2021-05-130

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

8.17 Adjudication du contrat de gré à gré pour l'ingénierie relative au changement de ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta

Considérant que le changement de ponceau pour le ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta sera requis dans un avenir rapproché ;

Considérant qu'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire pour remplacer ce ponceau ;

Considérant que la Municipalité doit faire appel aux services professionnels d'un ingénieur pour démarrer le processus d'obtention d'un certificat d'autorisation ;

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de prix pour l'ingénierie relative au changement de ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta ;

Considérant le résultat des soumissions dont l'ouverture a eu lieu le 20 avril 2021, à 10 h :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
DTA Consultant SENC	30 180,94 \$
Exp. (Pierre Labbé)	99 522,36 \$

Considérant que l'analyse a permis de constater la conformité de la soumission la plus basse ;

Considérant la recommandation de monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise DTA Consultant SENC le contrat pour l'ingénierie relative au changement de ponceau du ruisseau Bonniebrook sur le chemin Tamaracouta, au montant de 30 180,94 \$ taxes incluses, comme décrit au devis et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat.

D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire 02-32000-411.

ADOPTÉE.

2021-05-131

8.18 Entente relative à la réalisation des travaux à des fins privés pour le prolongement du chemin du Lac

Considérant que le promoteur est propriétaire du lot 3 811 965 du cadastre du Québec et qu'il souhaite y construire une résidence ;

Considérant que pour pouvoir construire sur le lot 3 811 965 du cadastre du Québec, l'aménagement du chemin du lac doit être prolongé jusqu'à ce lot ;

Considérant que le propriétaire du lot 3 961 079 du cadastre du Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

(emprise du chemin du Lac), Terrasses des Mille Iles Inc., a autorisé le promoteur à réaliser les travaux de prolongement du chemin ;

Considérant que le chemin du Lac est prolongé mais reste à des fins privés ;

Considérant que le promoteur entend réaliser, sur ledit lot, l'aménagement du prolongement d'un chemin, le tout substantiellement conforme au projet annexé (annexe A de l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privés) et que cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'équipements ;

Considérant que le promoteur est en accord avec ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'ADOPTER** l'entente relative à la réalisation de travaux municipaux à des fins privées pour le prolongement du Chemin du Lac.

ADOPTÉE.

2021-05-132

8.19 ***Municipalisation de chemins: une partie du chemin des Cascades, une partie du chemin du Ruisseau et croissant du Ruisseau***

Considérant qu'un protocole d'entente a été conclu entre messieurs Steve Thibault, Pierre-Luc Loyer et Denis Grondin et la Municipalité de Mille-Isles pour la construction de chemins du projet La Source et approuvé par la résolution 2012-06-166 lors de la séance ordinaire du 12 juin 2012 ;

Considérant que messieurs Steve Thibault, Pierre-Luc Loyer et Denis Grondin ont déclaré faillite pour ce projet, lequel a été repris par l'entreprise 9330 4434 Québec Inc. ;

Considérant que l'entreprise 9330 4434 Québec Inc. a terminé la réalisation des travaux ;

Considérant la réception de l'attestation de conformité des travaux reçue le 3 février 2016 par l'entreprise Ingemax, dossier BERP-1501-SR-01 ;

Considérant l'inspection des lieux par le directeur du Service des travaux publics et les correctifs supplémentaires demandés ;

Considérant que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité le 16 avril 2021, tel qu'indiqué au certificat de conformité des travaux préparé par monsieur Yves Latour, directeur du Service des travaux publics, en date du 20 avril 2021 ;

Considérant que tous les documents pour la municipalisation du chemin exigés au Règlement 2015-05 concernant la construction des chemins privés seront déposés dans les plus brefs délais.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

DE PROCÉDER à l'acquisition, pour la somme de 1 \$, des chemins suivants : une partie du chemin des Cascades, une partie du chemin des Ruisseau et croissant des Ruisseau, constituant l'emprise du chemin incluant les servitudes de drainage lorsque requis, tel que décrit à l'entente.

D'ACCEPTER que le plan tel que construit de l'arpenteur-géomètre soit déposé dans les plus brefs délais pour les chemins suivants : chemin des Cascades, une partie du chemin des Ruisseau et croissant des Ruisseau.

DE S'ENGAGER à assumer la prise en charge de l'entretien des bassins de sédimentation projetés à l'intérieur du projet.

DE DÉCRÉTER l'ouverture officielle des chemins suivants : une partie du chemin des Cascades, une partie du chemin du Ruisseau et croissant du Ruisseau, laquelle sera à compter de la signature du contrat notarié, entretenue, améliorée et réparée aux frais de la Municipalité.

D'AUTORISER le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer le ou les actes notariés requis.

Les frais de cession seront assumés entièrement par 9330 4434 Québec Inc., représenté par monsieur Pierre Bertrand.

ADOPTÉE.

2021-05-133

8.20 Proclamation nationale de la santé mentale 2021

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité de Mille-Isles proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

d'outils de la campagne.

Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE.

2021-05-134

8.21 Demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Considérant le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés ;

Considérant l'aide financière par projet correspond à un maximum de 80 % pour les municipalités de moins de 3000 habitants, sans excéder 100 000 \$ par projet ;

Considérant que le conseil juge important de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour améliorer l'état des infrastructures municipales destinées aux aînés, d'améliorer la qualité de vie des aînés, de favoriser le vieillissement actif de la population au sein de la communauté et de contribuer à l'économie locale et régionale ;

Considérant que le projet d'aménagement d'un espace communautaire pour aînés sur le site du Maple Grove répond à ces objectifs ;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités applicables ;

Considérant que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Considérant que la Municipalité assumera les coûts non admissibles au programme associé au projet, y compris tout dépassement de coûts.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à déposer une demande de subvention au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet d'aménagement d'un espace communautaire pour aînés.

DE S'ENGAGER à :

- respecter toutes les modalités applicables du programme ;
- payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;
- assumer les coûts non admissibles au programme associé au projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-05-135

10. Levée de la séance

À **20h11**, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

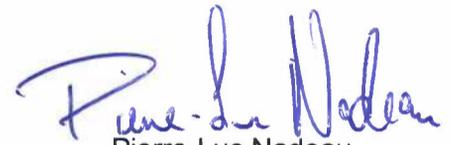
ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

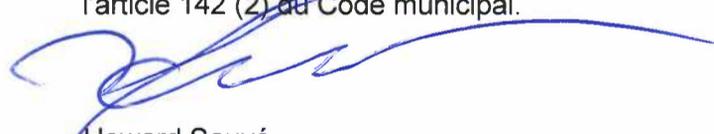
Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier


Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

No de résolution
ou annotation



REV
Q